



FERME DE CHATILLON ~ LE BOIS D'OLIVET ~ PONCEAUX  
LE CLOS DES CHAMPS ~ LE PUIS MIGNON ~ OUENCÉ  
**SAINT-MARTIN-de-NIGELLES**  
ÉGLANCOURT ~ NIGELLES ~ FERVACHES ~ LES SAULX  
LE COUDRAY ~ LA VILLENEUVE ~ LES GODETS

INFORMATIONS MUNICIPALES

AVRIL 2009

Vos conseillers municipaux se sont toujours refusés à entrer dans la polémique où un petit nombre de Nigellois veut les entraîner, mais aujourd'hui, ils vous doivent des informations de dernière minute :

1°) L'Association AC28, M. et Mme Pendariès, M. et Mme Bouchaudy, M. Gutierrez, M. Ledru, M. Marchier, Mme Straub et M. Grosse-Herrenthey, M. Welsch et Mme Wisnieski, ont déposé trois recours au Tribunal administratif d'Orléans :

- contre la modification n° 2 du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) ;
- contre le Permis de Construire ;
- contre l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Ces trois recours seront jugés d'ici quelques mois.

2°) Les mêmes requérants ont déposé deux requêtes en **référé suspensif** auprès du même tribunal **dans le but de faire arrêter le projet scolaire** :

- l'une contre la modification n°2 du P.O.S. ;
- l'autre contre le Permis de Construire.

L'audience au tribunal pour ces deux référés a eu lieu le 17 mars 2009 et nous avons reçu les deux jugements le 26 mars 2009.

Pour le premier référé, M. et Mme Pendariès (mandataires des requérants) ont été déboutés et condamnés à verser 1 000 € à la commune.

Pour le second référé « ***l'exécution de la décision du maire du 6 novembre 2008 est suspendue*** » (ndlr : accord du permis de construire) et la commune condamnée à verser 1 000 € aux requérants.

Ce projet a été conçu conformément à la modification n° 2 du P.O.S., validée par les services de la Préfecture et de la Direction Départementale de l'Équipement, avec avis favorable sans réserve du Commissaire enquêteur, et approuvé par le Conseil municipal.

#### **Qu'est-il reproché ?**

- de proposer un toit à une pente ;
- d'utiliser des matériaux autres qu'ardoises ou tuiles pour la toiture ;
- de dépasser la surface d'emprise au sol ;
- de mettre en façade des parements bleus.

Toutes ces dérogations pour « les bâtiments à usage d'intérêt collectif », et uniquement pour ceux-ci, sont conformes à la modification n° 2 du P.O.S. qui, elle aussi, est attaquée par ces mêmes personnes.

**Le projet scolaire est donc arrêté et l'étude des appels d'offres également !**



**Où se trouve l'intérêt des enfants**, des enseignants et des associations dans cette obstruction systématique à toute réalisation du projet d'extension du groupe scolaire et la construction de la salle multi-activités !

Comment, selon la publication n° 3 d'AC28, peut-on croire que la construction de 8 classes serait moins « pharaonique » que celle de 3 classes, quand on sait que tous les locaux annexes doivent être réalisés dans les deux cas : dortoir, salle de motricité, locaux périscolaires. La commune ne possède aucun terrain susceptible d'accueillir un projet de cette ampleur ! Nous sommes en droit de nous poser des questions sur les capacités d'analyse de ces « donneurs de leçons » qui ne font aucune proposition concrète et étayée !

**Où se trouve l'intérêt général** dans cette attitude procédurière qui relève directement du règlement de compte par des déçus des élections qui en quittant le Conseil municipal du 6 mai 2008 ont déclaré : « *De toute façon, on les emm... pendant 6 ans* » !

Suite à cette décision du tribunal, notre réflexion a déjà commencé pour éviter de prendre trop de retard et le risque de perdre toutes les subventions obtenues : **plus de 50 % du montant du projet**. L'utilisation de ces fonds doit commencer avant la fin de l'année.

**Vous nous avez élus sur un programme : nous respecterons ce contrat.**

Toutes ces attaques ont surtout pour effet de resserrer les liens entre vos conseillers même si dernièrement l'un d'entre nous a démissionné tout en nous assurant de sa « *totale solidarité à l'égard de l'équipe et de ses actions face à la véhémence et l'injustice de l'adversité systématique* ».

Les enseignants et les parents attendent avec impatience cette nouvelle école maternelle et notre équipe du périscolaire a envie de pouvoir accueillir les enfants dans des conditions autrement plus acceptables que celles d'aujourd'hui.

L'architecture du bâtiment a été conçue afin de favoriser son intégration dans le site, l'isolation thermique et le bien-être des enfants et des personnels enseignants qui ont participé à l'élaboration du projet.

Les études complémentaires et le dépôt d'un nouveau permis de construire induisent certains délais incompressibles qui provoqueront un report de plusieurs mois du début des travaux.

**Nous nous battons pour que l'intérêt général soit préservé et que notre village retrouve une sérénité plus propice à le faire évoluer.**

**NIGELLOISES, NIGELLOIS, PARENTS, ENSEIGNANTS, ASSOCIATIONS,  
nous comptons sur votre soutien.**

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet primordial pour notre commune.

**Ce projet vous interpelle ? Vous vous posez des questions ?**

**N'hésitez pas à nous consulter. Nous répondrons à toutes vos interrogations.**

**L'ensemble du Conseil municipal**